



15ème législature

Question N° : 43804	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation des indemnités de déplacement des infirmiers libéraux.	Analyse > Revalorisation des indemnités de déplacement des infirmiers libéraux..
Question publiée au JO le : 25/01/2022		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers diplômés d'État libéraux. Depuis plus de 10 ans, les indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) qui leur sont versées, n'ont pas été revalorisées. Le montant actuel, s'élevant à 2,50 euros, ne leur permet plus de faire face à leurs charges de fonctionnement quotidiennes : véhicule, frais d'entretien, d'assurance et de carburant qui ne cesse d'augmenter ; sans compter les frais inhérents à l'achat des équipements de protection individuels spécifiques à la covid-19. Depuis le début de la pandémie, au sein du département de l'Ardèche et partout en France, les infirmiers libéraux sont extrêmement mobilisés au service de la population, notamment auprès des plus fragiles des concitoyens. Dévoués et disponibles, ils sont un des maillons essentiels de la chaîne médicale. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour revaloriser les indemnités de déplacement des infirmiers diplômés d'État libéraux.